

Information des Venonais : quelques changements

Le Bulletin Municipal, pour des raisons matérielles, n'a pas pu être imprimé ce mois de novembre. En attendant le retour d'un « **Bulletin rénové** » nous publierons, pour coller le plus possible à l'actualité de la commune, des Flash de 2 ou 4 pages, voire plus, aussi souvent que nécessaire.

Le Flash Municipal permettra en 2018 d'informer, au plus près des événements, les Venonais comme par exemple le projet d'aménagement de la future place de notre village

Pour ce mois de novembre, nous rappelons les deux événements qui ont donné lieu à des articles dans le Dauphiné Libéré :

- **Information et sensibilisation des usagers de la route départementale** pour rappeler les limites de vitesses autorisées : 30 km/h avec des zones 50 km/h. Notre commune a adhéré à la Métropole apaisée début 2017. Vêtus de gilets jaunes, élus et habitants se sont retrouvés, le 14 Novembre à 7h30, aux chicanes de La Faurie pour une distribution de documents d'informations.
- **Tri: « poubelles vertes & poubelles grises »** : des permanences de la Métro et des élus de Venon aux ateliers municipaux s'est tenue le **18 et 19 et le 22 et 23 Novembre** afin de permettre une nouvelle distribution des conteneurs. Pour ceux qui ne les ont pas encore récupérés adresser-vous à la mairie en urgence, avant qu'ils ne soient renvoyés à la Métro !

À vos agendas

Mois de Décembre

Dimanche 3 Décembre

Les anciens sont à l'honneur et se retrouveront à la Salle des Fêtes autour du **repas des anciens**.

L'après-midi sera animé par **Marco Quartelli** et son accordéon accompagné d'une chanteuse. Vous pourrez danser sur des chansons de la variété française à votre choix.

Samedi 16 décembre

Marché de Noël à la salle des fêtes de 9h à 17h

- Organisé par l' Association des Parents d'élèves
- Buvette et restauration sur place
- Cette année, beaucoup de nouveaux créateurs... et une majorité d'artistes Venonais !
- Bourse aux livres et aux DVD jeunesse

Jeudi 21 Décembre à 20h

Chants de Noël par la Chorale Grand Champ. Le concert sera suivi d'un vin chaud offert au public que nous attendons nombreux

Mois de Janvier

Vendredi 26 Janvier à 18h30 à la salle des fêtes

Vœux du Maire et de la municipalité

Inauguration de l'exposition sur l'aménagement de la Place du village. A cette occasion, l'APE proposera sa traditionnelle **Galette des Rois**

Mois de Février

Samedi et Dimanche 3 et 4 Février à la salle des fêtes

Fête du Boudin organisée par le Comité des Fêtes.

Inscription sur la liste électorale

L'inscription sur la liste électorale est obligatoire. Les demandes sont reçues en mairie jusqu'au 30 décembre 2017. **Une permanence aura lieu sur place le samedi 30 décembre de 9h à 12h.**

Pièces à fournir :

- Une pièce d'identité en cours de validité
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture EdF, eau, téléphone...)

Vous pouvez également vous inscrire en ligne avec mon.service-public.fr

La démarche est simple et rapide, il suffit de créer un compte pour accéder au formulaire de demande d'inscription sur les listes électorales. Il est nécessaire de numériser les pièces justificatives (pièce d'identité et justificatif de domicile).

Mise à jour de la liste électorale

Toute modification concernant les électeurs (changement d'adresse, changement d'état civil...) doit être signalée en mairie afin de mettre à jour la liste électorale.

La Mairie informe les Venonais

Service National:

Cette démarche est obligatoire

Les jeunes gens, filles et garçons nés en octobre, novembre et décembre 2001, doivent se présenter en mairie à 16 ans révolus et dans les 3 mois qui suivent la date anniversaire.

Documents à fournir:

- livret de famille et carte d'identité, obligatoires pour le recensement militaire.

Dématérialisation du traitement des dossiers d'immatriculation des véhicules et permis de conduire:

Depuis le **16 octobre 2017**, seules les demandes dématérialisées sont traitées par les services préfectoraux.

Les guichets des permis de conduire et des immatriculations de véhicules n'accueillent plus de public

Certificats d'immatriculation (carte grise)

Télé-procédures relatives aux immatriculations disponibles sur

<https://immatriculation.ants.gouv.fr>

Permis de conduire :

Télé-procédures relatives aux permis de conduire disponibles sur

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

N'hésitez pas à Venir en Mairie si vous n'avez pas internet ou en cas de problème

PACS en Mairie

A compter du 1^{er} novembre, la conclusion d'un PACS (Pacte Civil de Solidarité) entre conjoints n'est plus établie au Tribunal d'instance mais en Mairie. Pour ce faire, l'enregistrement des PACS est transféré à l'officier d'État Civil de la Mairie.

Le PACS est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexes différents ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble devant l'officier d'État Civil de la Mairie de leur commune de résidence telle que déclarée dans le formulaire de déclaration conjointe.

Tous les renseignements sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1618>

Documents à fournir :

- Formulaire de déclaration conjointe d'un PACS complété et signé par les 2 partenaires comprenant les attestations sur l'honneur de non-parenté, de non-alliance et de résidence commune.
- Convention PACS des 2 partenaires
- Pièces d'identité des futurs partenaires
- Extrait d'acte de naissance avec filiation, de moins de trois mois

Pour tout autre renseignement, contacter la Mairie.

La Mairie informe les Venonais

Consignes pour la conduite hivernale

De façon à bien préparer la période hivernale, nous vous demandons de prendre en compte les obligations réglementaires qui limitent aujourd'hui strictement l'usage du sel pour les voiries.

Il est donc nécessaire **d'équiper vos véhicules de pneumatiques hiver**, et de suivre les consignes de sécurité :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/route-en-hiver>

Dates du Broyeur sur Venon

Le broyeur sera sur la commune du lundi 4 décembre fin de matinée au dimanche 10 décembre.

Il sera de retour toutes les trois semaines soit :

- Semaine du 26 décembre à confirmer pour les fêtes de fin d'année
- Semaine du 2 janvier 2018
- Semaine du 22 janvier 2018

Comme habituellement veuillez-vous inscrire sur le site de [venon.fr](http://www.venon.fr) ou en Mairie.

Pour ceux qui s'inscrivent pour la première fois remplir TOUT le dossier.

Pour ceux qui ont déjà un dossier ne fournir que le contrat dûment signé ainsi que le chèque de caution à réclamer en fin de prestation.

Rappel : Ce service de la Métro est gratuit, seul le réservoir est à remplir avec de l'essence SP98.

Festival « CHANGER D'AIRS » 2018: déjà dans les tuyaux !

Le festival de musique "Changer d'Airs" prépare son programme et son organisation pour la journée du 26 mai 2018.

Si vous souhaitez y participer, être bénévoles ou faire partie de l'équipe, merci de nous contacter : festival@venon.fr ou la Mairie au 04 76 89 44 11.

Une réunion d'information et d'organisation sera programmée en janvier 2018.

Association LE GRAND CHAMP

La chorale de Venon chantera Noël:

- Vendredi 15 décembre à Champ Prés Frogès à 20h30
- Dimanche 17 décembre à Corenc à 17h
- Mercredi 20 décembre à Gières à 20h.

Le dernier concert se déroulera à Venon le jeudi 21 décembre à 20h et sera suivi d'un vin chaud offert au public que nous attendons nombreux.

Les choristes vous souhaitent une agréable fin d'année et vous disent à bientôt.

La page des Associations

Association L'AMICALE VENONAISE

Vous propose de participer à son **Réseau d'échange (le REV):**

Prochaines rencontres à la salle des fêtes de Venon (petite salle de réunion).

- **Vendredi 1er décembre à 17h: Informatique**

Rencontre avec Manue pour lui exprimer nos besoins/difficultés dans la maîtrise des outils numériques (ordinateurs, tablettes, smartphones)..

Si nous sommes assez nombreux, nous pourrions organiser ensuite un cycle de 3 séances ou plus.

- **Vendredi 8 décembre à 17h: Causerie**

Nous souhaiterions une belle installation dans le Sud à Marie-France, à notre grand regret.

À 18h30, pour ceux qui le souhaitent, une rencontre avec 2 demandeurs d'asile, guinéens, actuellement hébergés à Venon.

Nous pourrions étudier ensemble l'aide que nous pourrions leur apporter.

- **Mercredi 6 décembre en journée Venon Rando**

Pique-nique à la cabane du berger, sous la Dent de Crolles.

<http://www.grenoble-montagne.com/cabane/238/859-cabane-du-berger-1520m.htm>

Contact : Christian bourguignon: bourguignon.christiane@wanadoo.fr